



Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des services publics de l'Allier

CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER
4 rue Marie Laurencin – 03400 YZEURE
csdcgt03@proton.me

Fait à Yzeure, le 14 février 2024

Objet : Prime pouvoir d'achat, augmentation de salaire et obligation réglementaire

Mesdames, Messieurs, les Maires, les Présidents de Communautés et des Décideurs Publics de l'Allier,



Dans l'Allier comme ailleurs, la CGT dénonce le décrochage salarial de plus en plus inacceptable pour les agent.es territoriaux. Les mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation ou le logement

Tout augmente, sauf nos salaires. Dans notre département rural le retour de l'inflation a accéléré la dégradation des salaires des agents, toutes catégories confondues. Avec un manque d'attractivité salariale important, ce sont des territoires sans fonctionnaires qui se profilent.

Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, sa valeur ne serait pas 4,92 €, mais 6,33 € ! C'est ce qui amène la CGT à revendiquer son passage à 6 euros ainsi que l'application stricte de l'égalité salariale, car à travail et responsabilités égales les femmes sont payées 19 % de moins. L'égalité professionnelle femmes-hommes ne passe pas uniquement par l'harmonisation des salaires mais également par la reconnaissance des agentes et agents dans l'accomplissement de leurs missions et leur engagement quotidien qui doit être votre priorité absolue

Fonctionnaires de seconde zone. Une fois de plus, en privilégiant la libre administration l'État traite les territoriaux comme des agent.es au rabais. Les premières remontées du terrain sont sans appel : certains appliqueront la transposition intégrale pour que les agent.es soient considérés comme dans la fonction publique d'État ou hospitalière, d'autres verseront des miettes tandis que certaines carrément rien. Vous avez peut-être déjà voté l'attribution de cette prime pouvoir d'achat sinon vous avez jusqu'au 30 juin 2024 pour le faire. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Dans l'Allier, c'est d'ores et déjà près de 100 communes ou EPCI qui ont décidé de verser cette prime, dégressive de 800 à 300 euros bruts, qui peut être attribuée aux salariés ayant une rémunération brute mensuelle inférieure ou égale à 3 250 euros.

Un RIFSEEP à la hauteur des enjeux. Pour la CGT CSD03, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires ont toujours été une revendication prioritaire. En tant que gestionnaires publics, vous avez la capacité d'améliorer les conditions de rémunération des agents territoriaux en construisant un régime indemnitaire juste, équitable et conséquent.



Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des services publics de l'Allier

CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER
4 rue Marie Laurencin – 03400 YZEURE
csdcgt03@proton.me

Certaines mairies de l'Allier, tous bords politiques confondus, n'ont toujours pas mis en place de régime indemnitaire pourtant obligatoire depuis 2017. Notre coordination se tient à votre disposition pour vous conseiller à la mise en place d'un RIFSEEP juste, équitable et conséquent.

Le respect des agents et l'obligation des employeurs. En restant la première organisation syndicale départementale, la CGT s'est engagée à faire connaître les droits aux agents mais aussi les devoirs aux exécutifs. Notre ambition doit être commune afin d'œuvrer pour un futur répondant aux besoins des populations et de leurs attentes, pour le développement humain durable et la recherche du progrès social.

Mais pour cela il convient de maintenir, d'améliorer et de renforcer nos services publics plutôt que de supprimer, geler, mutualiser, fragiliser ou morceler des postes. Vos agents sont les premiers ambassadeurs de votre commune ou de votre collectivité alors ils doivent être respectés de manière égalitaire qu'ils soient dans une petite ou une grande collectivité. Vous devez comprendre également que le travail non complet et non choisi ne peut plus permettre aux agents de vivre de manière décente et qu'il doit être banni de vos organisations afin de favoriser l'émancipation de nos collègues.

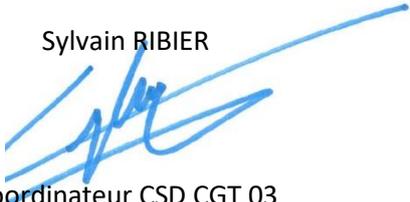
Bien entendu, notre organisation syndicale CGT CSD03 est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels et l'amélioration des conditions de travail.

En conclusion, si vous ne l'avez pas déjà fait, nous sollicitons, par la présente, l'attribution de ladite prime « pouvoir d'achat » aux agents de votre collectivité, y compris les vacataires et les contractuels. Nous sollicitons également l'ouverture de négociation pour la création d'un RIFSEEP juste, équitable et conséquent. Nous vous rappelons également vos obligations en terme de santé et sécurité au travail et en terme d'obligation de mise des entretiens professionnels annuels

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Maires, les Présidents de Communautés et des Décideurs Publics de l'Allier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvain RIBIER


Coordinateur CSD CGT 03